

DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Le règlement des successions atypiques

Les réformes des successions (2001 et 2006) ont vu la création de nouveaux droits de retour légaux (des frères et soeurs, puis des père et mère).

Les libéralités-partages sont de plus en plus nombreuses et la liquidation d'une succession en leur présence ne s'appréhende ni ne s'opère de la même manière qu'en présence de libéralités classiques.

La représentation du renonçant aujourd'hui admise peut entraîner des difficultés liquidatives qu'il faut savoir anticiper.

Des règles liquidatives particulières sont à appliquer aux successions en présence d'une personne ayant été adoptée en la forme simple.

Cette formation a pour but de développer les mécanismes liquidatifs applicables à ces successions, que l'on peut sans hésiter qualifier d'atypiques.

**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- Maîtriser les règles relatives aux droits de retour et savoir liquider la succession lorsqu'ils s'appliquent
- Connaître les règles liquidatives en présence d'une libéralité-partage
- Savoir appréhender les conséquences de la renonciation d'un héritier et en tirer les conséquences dans le cadre du règlement de la succession
- Connaître les particularités d'un règlement successorale lorsqu'un héritier a été adopté ou lors de la succession de l'adopté
- Cas pratiques pour illustrer ces situations

**APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

- Exposé théorique
- Rappel des principes
- Description et analyse
- Mise en situation
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Cas pratiques / Étude de cas
- Support visuel

**FORMATEURS**

Jonathan RICHERMOZ et Quentin HIVET
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON

**DURÉE**

7h

**PUBLICS**

Notaires
Clercs

NIVEAU

Maîtrisant

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissance solide
en liquidation des
successions

**PLUS-VALUE**

Maîtriser la liquidation
des successions
dans ces situations
particulières



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

Plan d'intervention

1

LES SUCCESSIONS EN PRÉSENCE D'UN RENONÇANT

2h

- Petits rappels : avant la loi du 23 juin 2006
- Les règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007
- La liquidation de la succession
 - l'héritier renonçant gratifié mais non astreint au rapport
 - l'héritier renonçant gratifié astreint au rapport

2

LES SUCCESSIONS EN PRÉSENCE D'UN DROIT DE RETOUR LÉGAL

1h30

- Le droit de retour légal des père et mère
 - l'application de ce droit
 - la mise en œuvre de ce droit
- Le droit de retour des frères et sœurs ou de leurs descendants
 - la mise en jeu
 - l'assiette de ce droit
 - quelques difficultés

3

LES SUCCESSIONS EN PRÉSENCE D'UNE DONATION-PARTAGE

2h30

- La liquidation en présence d'une donation-partage où tous les enfants ont concouru
- La liquidation en présence d'une donation-partage où l'un des enfants n'a pas concouru
- La liquidation en présence d'une donation-partage où l'un des enfants n'était pas conçu

4

SUCCESSION ET ADOPTION SIMPLE

1h

- La succession de l'adopté simple
 - dévolution hors droit de retour légal
 - le droit de retour légal en matière d'adoption simple
- La succession en présence d'un adopté simple
 - la succession de l'adoptant
 - la succession d'un parent de l'adoptant